

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION D'EURE-ET-LOIR**

SCRUTIN DU 25 juin 2026

OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des établissements publics affiliés

Le 25 juin 2026, à 9h³⁰, s'est réunie la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes, instituée par l'arrêté n°2026-PG-38 du 4 mai 2026 du Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

Elle est présidée par Monsieur Bertrand MASSOT, président du Centre de gestion, et est en outre composée de :

Représentants les communes (maire ou adjoint):

- Jacky GAULLIER, Maire de Saint-Georges-sur-Eure – titulaire ;
- Jean-Michel PLAULT, Maire de Sours – titulaire ;
- Catherine SCLAVON, Maire de Berchères-les-Pierres – suppléant ;
- Olivier SOUFFLET, Maire de Thivars – suppléant ;

Représentants les établissements publics de coopération intercommunale locaux (président ou vice-président):

- Jean-Luc DUCERF, Vice-président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France – Titulaire ;
- Benjamin BEYSSAC, Vice-Président de Chartes Métropole – titulaire ;
- Hervé BUISSON, vice-président de la communauté de communes entre Beauce et perche – suppléant ;
- Evelyne DELAPLACE, Vice-président de l'Agglo du Pays de Dreux – suppléant ;

Fonctionnaires :

- Françoise TOLLIER – Directrice des relations avec les collectivités locales –Préfecture d'Eure-et-Loir, titulaire ;
- Marie GAILLARD – Cheffe du Bureau de la légalité et des élections –Préfecture d'Eure-et-Loir, suppléant.

Le secrétariat de la commission est assuré par Mesdames Gabrielle BARRETT, DGS et Oriana CAUQUIS, DGA.

A 9 heures ³⁰, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance réceptionnés avant le 24 juin 2026 16h00, dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et la ou les enveloppes intérieures ont été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, **sans avoir donner lieu à émargement**, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- non acheminées par la poste	1
- parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	2
- ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement	0
- parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	0
- autres cas de nullité : à préciser : <i>Nom barie</i>	6

Soit un nombre d'enveloppes extérieures non soumise à émargement..⁹:

A ¹⁰ heures, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : **107**
- nombre de voix correspondant : **1560**
- nombre d'enveloppes extérieures reçues au centre de gestion et émargées (nombre votants) : **52**
- nombre d'enveloppes dans l'urne : **219** dont 5 blanc (100 voix)
43 bleu (10 voix)
171 ROSE (1 voix) dont 1 sans enveloppe
correspondant à 1101 voix au total

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- de bulletins nuls (nombre de voix) : **4**
- de bulletins blancs (nombre de voix) : **0**
- Nombre de suffrages valablement exprimés (dans urne) : **1097** voix

Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Liste	Nombre de voix obtenues
Liste présentée par Jean-Luc DUCERF	1097

Attribution des sièges :

La liste de Jean-Luc DUCERF recueille la totalité des suffrages.

Cette liste obtient la totalité des 3 sièges à pourvoir et sont donc élus :

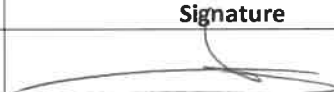
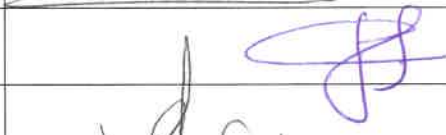



LISTE PRINCIPALE – TITULAIRES				LISTE PRINCIPALE – SUPPLÉANTS			
1	Monsieur	Jean-Luc Ducerf	Vice-président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France	1	Monsieur	Eric Jubert	Vice-président de la Communauté de communes du Bonnevalais
2	Madame	Marie-Laure Renvoizé	Vice-présidente de la Communauté de communes du Grand Châteaudun	2	Monsieur	Noël Martins	Conseiller communautaire de la Communauté de communes des Forêts du Perche
3	Monsieur	Clément Haquet	Vice-président de la Communauté de communes Cœur de Beauce	3	Monsieur	Didier Boullai	Délégué communautaire de la Communauté de communes Terres de Perche

Observations et réclamations :

.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 25 juin 2026, à **11** heures, est signé, après lecture par le président de la commission, par les membres de la commission

Les contestations relatives aux résultats des opérations électorales sont portées devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans les conditions prévues à l'article R 119 du code électoral et aux dispositions du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatifs aux centres de gestion.

Nom prénom	Qualité	Signature
Bertrand MASSOT	Président de la commission, Maire de Luisant	
Jacky GAULLIER	Maire de Saint-Georges-sur-Eure	
Jean-Michel PLAULT	Maire de Sours	
Jean-Luc DUCERF	Vice-président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de Franc	
Benjamin BEYSSAC	Vice-Président de Chartes Métropole	

•Francoise TOLLIER	Directrice des relations avec les collectivités locales	
Catherine SCLAVON	Maire de Berchères-les-Pierres	
Olivier SOUFFLET	Maire de Thivars	
Hervé BUISSON	vice-président de la communauté de communes entre Beauce et perche	
Evelyne DELAPLACE	Vice-président de l'Agglo du Pays de Dreux	
Marie GAILLARD	Cheffe du Bureau de la légalité et des élections	<i>Gaillard</i>



